

<b>Compte Rendu de Réunion</b>	
<b>Objet :</b>	<b>PPRT de Manosque – Géométhane &amp; Géosel GT Usages &amp; Loisirs</b>
<b>Date :</b>	<b>21 juillet 2016</b>
<b>Lieu</b>	CTM Manosque
<b>Président</b>	DREAL-DDT
<b>Participants</b>	M. DELRIEU, Saint-Martin les Eaux, M. AGOSTINI, Urbanisme et Foncier DLVA&Manosque, M. BENFERHAT, Service des Sports, Ville de Manosque, M. GUILLAUD-SAUMUR, OT Ville de Manosque, M. CORDOBA, Géométhane, M. PELISSIER, Géosel, Mme OSTAPOFF, Géostock, M. PESCE, OME, La Diane de Manosque, Mme EYSSETTE, PNR Luberon, M. PEYROTTY, ONF, M. INGRAND, ONF, Mme FOUAILLY, AlpGeorisque, M. MIANE, DDT, M. CHAMPY, DDT, Mme GALIN, DREAL SPR, M. VERGAERT, DREAL UT, M. CHIROUZE, DREAL UT.
<b>Conclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau GT à caler en septembre,</li> <li>• Partage de données à faire pendant l'été, <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ONF : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ coordonnés des éleveurs</li> <li>▪ carte de la zone de réserve approuvée autour de Geosel &amp; Géométhane,</li> <li>▪ itinéraire envisagé en 2012 pour dévier le chemin de randonnée dans le secteur de Gaude,</li> <li>▪ localisation des zones de pique-niques.</li> </ul> </li> <li>○ Office de tourisme / Service des Sports <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ chemins de randonnées recensés,</li> <li>▪ itinéraires des manifestations sportives du secteur</li> </ul> </li> <li>○ Parc du Lubéron <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ informations concernant l'activité agricole sur St-Martin-les-Eaux,</li> <li>▪ chemins de randonnées et de VTT.</li> </ul> </li> <li>○ AlpGéorisques <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ localisation de la bergerie par rapport à la zone 35 mbar,</li> <li>▪ localisation du parking de Gaude,</li> <li>▪ localisation du parking Pelissier,</li> <li>▪ localisation de la zone de réhabilitation de l'ancien four, moulin et mine et informations générales sur le projet,</li> </ul> </li> <li>○ La DREAL communiquera les cartes d'aléas à l'ensemble des participants.</li> </ul> </li> <li>• Proposition de choix à faire pour septembre,</li> </ul>

- POA 2 en septembre,
- Réunions publiques en septembre (Manosque et Saint-Martin-les-Eaux).

## Synthèse des échanges

**Agriculture**

L'ONF a indiqué pour la partie du massif forestier relevant de leur compétence :

- 1 éleveur en convention avec Geosel (changement en cours)
- 1 éleveur en convention avec la mairie de Manosque autour du site Geométhane
- pâturage extensif sur l'ensemble de la zone d'étude
- présence d'abris sommaires, de clôtures, d'abreuvoirs

**L'ONF fournira les contacts des éleveurs afin que l'équipe projet puisse prendre connaissance de leur mode de fonctionnement.**

Au niveau de St-Martin-les-Eaux, d'autres éleveurs sont présents sur des terrains privés.

Le parc national du Lubéron a mené un diagnostic agricole sur cette commune.

Si l'étude a été menée, **le parc fournira les informations sur les éleveurs (ou la municipalité).**

AlpeGéorisques indique qu'en zone d'aléas faible du côté de St-Martin-les-Eaux, il y a une bergerie. Il semble que la mairie soit propriétaire du bâti qu'elle met à la disposition de l'éleveur.

**Cette bergerie est à la limite de la zone 35 mbar, il faudrait la situer exactement sur la carte pour savoir à quelle intensité elle est soumise -(Équipe projet).**

L'ONF indique que l'interdiction d'équipement tels que les abreuvoirs en zone rouge conduirait à la suppression de l'activité agricole dans le secteur. L'ONF rappelle le rôle de débroussaillage important réalisée par cette activité dans le secteur.

**Chasse**

Présentation par le président de l'association de chasse :

- chasse traditionnelle type bécasse, grive, palombe → présence de chasseur en individuel, difficile à contrôler et réglementer.
- chasse de gros gibier type chevreuils en fonction d'un plan de chasse
- chasse des sangliers organisée en battue,
- présence du loup à gérer potentiellement à l'avenir.

La chasse aux sangliers est une vraie nécessité dans la région. 11 000 sangliers estimés sur 2015. Les sangliers font de gros dégâts dans le secteur et l'association de chasse est responsable du paiement des indemnités.

Il y a 400 à 500 chasseurs dans le secteur du PPRT dont 20 à 30 personnes « isolées » (chasseurs occasionnels ou « touristes »).

Un bail avec l'ONF a été signé afin d'organiser la chasse et de gérer au mieux les contraintes locales notamment la présence de sangliers tout en tenant compte de l'activité agricole.

La chasse est autorisée 6 jours par semaine.

Dans le secteur du PPRT, il existe 2 zones particulières :

- une réserve approuvée de 300 hectares autour de Geosel dans laquelle la chasse est interdite. C'est une zone de surveillance des renards et nuisibles depuis 1970.

- une zone de sécurité ou refuge de 200 hectares à proximité de Geométhane et l'asinerie André.

**L'ONF fournira à l'équipe projet la carte de la zone de réserve approuvée autour de Geosel.**

La chasse est une activité importante dans le secteur. Les chasseurs sont utiles dans la gestion de faune avec notamment l'organisation de battue pour limiter la prolifération des sangliers. De plus, les actions mises en œuvre depuis plusieurs années ont permis une cohabitation en bon terme entre les chasseurs, l'ONF et les agriculteurs.

Différentes propositions ont été présentées :

- possibilité d'informer les exploitants lors de battue organisée afin d'indiquer le jour de la battue, le nombre de personnes présentes (4 à 20 personnes), le nom et les coordonnées du responsable de la battue à contacter en cas d'accident survenant sur le site.
- possibilité d'informer des risques et des mesures à prendre en cas d'accident les chasseurs notamment les responsables de battue (ils suivent déjà une formation spécifique en lien avec la chasse).
- possibilité d'implanter les postes de chasseurs en dehors des zones rouges et d'autoriser uniquement le passage des chiens de chasse dans les zones rouge : difficile à mettre en œuvre sur le terrain.

**Promenade / sports / loisirs**

La main courante de Gesoel montre que des personnes passent par le poste de garde tout au long de l'année mais le pic a lieu au mois d'octobre lors de la période des champignons (environ 40 personnes).

- Au niveau de Gaude

Le chemin de randonnée longe le site et est situé en zone rouge. Ce chemin est emprunté tous les jours par des randonneurs. Le nombre de randonneur n'est pas très élevé mais fréquent du fait de la facilité d'accès depuis Manosque.

L'ONF avait étudié des possibilités pour dévier les parties du chemin les proches du site lors de l'extension du site Geométhane en 2012. L'objectif était de conserver le chemin existant pour le SDIS, l'ONF ou la gendarmerie et de créer un nouvel itinéraire de randonnée.

**L'ONF fournira à l'équipe projet le chemin envisagé pour dévier celui existant.** L'ONF prévoit de revoir le départ de la randonnée qui passe en zone rouge. L'ONF propose l'installation d'un portail pour empêcher les gens d'utiliser l'ancien chemin tout en conservant la possibilité de passage pour l'ONF ou le SDIS.

Le nouveau parking de Gaude est a priori situé en zone jaune. **L'équipe projet doit vérifier la localisation exacte du parking.**

- Au niveau de Bellevue

La zone de stationnement a été créée récemment mais elle est située en pleine zone rouge. Il semble impossible de la conserver. Cette zone est le départ de la piste handicapés, dont la boucle est située en dehors des zones de dangers.

L'ONF propose d'étudier la possibilité de déplacer le parking dans une zone domaniale située à proximité du chemin de randonnée.

- Stationnement à Gontard

Les personnes qui se garent à cet endroit n'utilisent pas les chemins balisés. L'interdiction de stationnement à ce niveau est possible car elle ne remettrait pas en cause l'utilisation des chemins.

*Interdiction de stationnement possible, pas de problème.*

- Zone Pelissier et le parking associé

A priori le parking associé à la zone de randonnée Pelissier est situé en zone verte.

**L'équipe projet devra vérifier la situation exacte du parking.**

L'ONF propose d'étude la possibilité d'aménager ce parking pour en faire une zone de stationnement plus importante. Cela permettrait de limiter les stationnements sauvages tout en desservant les chemins de randonnées du secteur.

L'ONF indique également que le chemin fait une boucle et passe en zone rouge. Il n'est pas possible de le dévier car la boucle est trop petite. S'il n'est pas possible de maintenir le chemin en l'état, la boucle existante devra être supprimée et une nouvelle boucle devra être créée ailleurs.

- Autres points évoqués

L'office de tourisme indique qu'un travail est en cours afin de développer les chemins de randonnées. Ce travail passe par une mise à jour du balisage des chemins et une publicité plus importante. L'office de tourisme a bien noté la problématique liée au PPRT, c'est pourquoi elle n'a pas encore mis en ligne les cartes et itinéraires de randonnée sur internet.

**L'office de tourisme fournira à l'équipe projet les chemins de randonnée.**

Le PNRL précise qu'il existe des chemins de VTT et de randonnées qui se superposent dans le secteur.

**Le Parc fournira à l'équipe projet les chemins de randonnées et de VTT à sa connaissance.**

Le Parc indique que le PPRT est également situé en zone silence. Dans cette zone il est interdit de créer de nouvelle voirie type route (hors DFCI). **Par contre, il n'y a pas d'interdiction concernant la création de nouveaux chemins.**

**L'ONF dispose des implantations des bancs et zones de pique-niques qu'elle fournira à l'équipe projet.**

### **Activité culturelle**

Il semble que la mairie soit en cours d'aménagement d'une zone culturelle au nord du site de Geométhane : réhabilitation d'un ancien four, d'une mine et d'un moulin.

L'objectif serait de créer une boucle pour visiter ces 3 lieux. La zone de parking n'est pas identifiée.

Il est possible que des événements soient organisés notamment avec les écoles. Le stationnement identifié le plus proche est situé près du site Geométhane.

***Alp Géorisques doit se renseigner pour en savoir plus sur ce projet et notamment sur la présence d'enfants des écoles.***

### **Manifestations sportives**

L'office de tourisme indique :

- en mars « bike and run » : 1 course située au sud du secteur et qui emprunte un chemin qui remonte jusqu'au col de la mort d'Imbert. Cette course mobilise environ 350 participants. Elle semble peut exposée (au détail près du parcours)

- en mars « rallye voitures » : 190 véhicules sur la D5 avec en plus la présence de nombreux spectateurs sur le bord des routes. Ce rallye se déroule sur 2 jours et 1 nuit.
- en mai « coupe de Provence de VTT » : pas de circuit fixe pour cette course qui passe fréquemment au sud du périmètre exposé.
- en novembre « trail » d'environ 600 participants. Le parcours part du sud du secteur jusqu'à Bellevue (3 circuits dont le plus grand remonte jusqu'à Bellevue) et redescend sur Gaude (probablement en zone rouge).

Il existe également l'association les amis de la nature qui parcourt les chemins de randonnées.

**Pour la suite :**

Un nouveau GT est nécessaire avant la présentation en POA.

Le prochain GT aura lieu en septembre. L'objectif sera :

- de montrer les cartes d'aléas avec les enjeux identifiés lors du GT de juillet et cartographiés entre temps
- de décider d'une stratégie pour chacun des enjeux : maintien, déviation, suppression.
- De clarifier ce que le PPRT prescrit clairement et ce que cela va impliquer sans être imposé (et donc l'impact sur le financement).

La présence du Département (CD04) et du SDIS sera indispensable lors de cette réunion.

Pour ce faire, il est important que les différents acteurs envoient les données à leur disposition à l'équipe projet (voir principales conclusions).

Diffusion :

GS, GM, Conseil Départemental, Ville de Dauphin, Ville de Manosque&DLVA, Ville de Saint-Martin les-Eaux, Ville de Volx, Villemus, Préfecture SIDPC, Sous-Préfecture de Forcalquier, SDIS, ONF, PNRL, DDT, DREAL.